

Le sort des animaux dans l'Au-delà

Question : Qu'advient-il des animaux le Jour Dernier ? Seront-ils ressuscités ? Seront-ils « jugés » ?

Réponse : Les animaux seront effectivement ressuscités le Jour Final et la justice sera rendue entre eux. C'est ce qui ressort notamment du Hadith suivant rapporté par Abou Houraïra (radhia Allâhou anhou) :

« Les droits seront restitués à leur propriétaire (légitime) le Jour Final, à tel point que le bélier sans corne sera vengé du bélier cornu (qui l'aura frappé dans ce monde). »

(Sahîh Mouslim)

Après ce jugement, les animaux seront réduits en poussière : C'est ce qui a été rapporté de façon authentique de Abdoullâh Ibnou Oumar (radhia Allâhou anhou). (Réf : « *As Silsilat ous Sahîhah* » - Volume 4 / Page 606)

Wa Allâhou A'lam !